



**RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES SUR LE PREAVIS
N° 05/2026 « Demande de crédit d'étude de CHF 710'000.00 pour les prestations
d'ingénierie relatives à la construction du réservoir de Montachard et des
infrastructures communales associées »**

Monsieur le Président, Madame la Syndique, Messieurs les Municipaux, Chères et Chers Collègues,

La commission des finances, composée de Madame Ruth Muller et de Messieurs Gilles Jotterand, Pascal Stump, Nicolas Walker et Adrian Marti (Anick Delay et Felix Mann étant excusés), s'est réunie le 20 avril 2026. Elle a siégé en présence de Madame la Syndique Christine Gilliéron et de Messieurs les Municipaux Aurel Matthey, François Delay, Claude-Alain Cavigioli et Serge Gambarasi (Claude Dumauthioz et Fabrice Marendaz étant excusés), afin de statuer sur le préavis municipal n° 05/2026.

La COFIN déclare et certifie qu'elle a procédé à sa mission avec toute l'attention voulue.

Lors de ladite séance les représentants de la Municipalité ont su répondre à toutes nos questions et interrogations envoyées préalablement, ceci à notre entière satisfaction.

La commission tient à formuler les observations suivantes :

Afin de sécuriser l'alimentation en eau potable, la défense incendie et les possibilités d'interconnexions intercommunales, la Municipalité a, dès 2024, conclu une convention et entrepris des études pour ces travaux.

Le présent préavis n'est que la suite logique des projets de la municipalité et des décisions prises par le conseil.

La COFIN se rallie à cette position.

Sur le plan financier, l'impact de ce préavis sur les taxes ne se fera pas concrètement sentir dans les comptes 2026, car, comme l'a précisé la Municipalité, une marge existe actuellement dans le compte autofinancé (service des eaux) **No 8100**.

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, la commission à la majorité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Hautemorges

- Vu le préavis no 05/2026
- Ouï le rapport de la Commission eau potable
- Ouï le rapport de la Commission des finances
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,



décide

- D'accorder à la Municipalité un crédit d'étude de CHF 710'000.– destiné au financement des prestations d'ingénierie relatives à la construction du réservoir de Montachard et des infrastructures communales associées ;
- D'autoriser la Municipalité à engager les dépenses correspondantes ;
- De financer ce montant par la trésorerie courante ou par un emprunt aux meilleures conditions.

Hautemorges, le 24 avril 2026

Gilles Jotterand
(Vice-président de la CoFin)

ADRIAN MARTI
(Rapporteur)